



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-027-2019-10

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Ile de France

| | |
|---|---------|
| IDF-2019-10-14-005 - ARRÊTÉ n° 2019-51 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Yann DEBOS (2 pages) | Page 4 |
| IDF-2019-10-14-006 - ARRÊTÉ n° 2019-52 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France- Monsieur Nils AVANTURIER (2 pages) | Page 7 |
| IDF-2019-10-14-007 - ARRÊTÉ n° 2019-53 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur David HEARD (2 pages) | Page 10 |
| IDF-2019-10-14-008 - ARRÊTÉ n° 2019-54 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Anne VENRIES (2 pages) | Page 13 |
| IDF-2019-10-14-009 - ARRÊTÉ n° 2019-55 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Delphine FLANDROIS (2 pages) | Page 16 |
| IDF-2019-10-14-010 - ARRÊTÉ n° 2019-56 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, (2 pages) | Page 19 |
| IDF-2019-10-14-011 - ARRÊTÉ n° 2019-57 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Bruno VINCENT (1 page) | Page 22 |
| IDF-2019-10-14-013 - ARRÊTÉ n° 2019-59 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Arnaud DE LA SEIGLIÈRE (1 page) | Page 24 |
| IDF-2019-10-14-012 - ARRÊTÉ n°2019-58 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Michel HUGUET (1 page) | Page 26 |
| Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie | |
| IDF-2019-10-16-003 - Arrêté n° 2019-DRIEE-IdF-041 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (7 pages) | Page 28 |

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2019-10-11-013 - Arrêté du 11 octobre 2019 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY, chef de la division de l'administration et des personnels au rectorat de l'académie de Créteil (3 pages)

Page 36

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-005

ARRÊTÉ n° 2019-51

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Yann DEBOS

ARRÊTÉ n° 2019-51

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yann DEBOS, Directeur du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yann DEBOS, Directeur du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-006

ARRÊTÉ n° 2019-52

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France- Monsieur Nils AVANTURIER

ARRÊTÉ n° 2019-52

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nils AVANTURIER, Directeur adjoint du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nils AVANTURIER, Directeur adjoint du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-007

ARRÊTÉ n° 2019-53

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur David HEARD

ARRÊTÉ n° 2019-53

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS** et de **Monsieur Nils AVANTURIER**, délégation de signature est donnée à **Monsieur David HEARD, Directeur du Pôle Information et Communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM et DOC**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur David HEARD, Directeur du Pôle Information et Communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM et DOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2019-31 du 7 août 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-008

**ARRÊTÉ n° 2019-54 PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général
de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame
Anne VENRIES**

ARRÊTÉ n° 2019-54

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS** et de **Monsieur Nils AVANTURIER**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne VENRIES, Directrice du Département Démocratie Sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DEMOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne VENRIES, Directrice du Département Démocratie Sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-009

**ARRÊTÉ n° 2019-55 PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général
de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame
Delphine
FLANDROIS**

ARRÊTÉ n° 2019-55

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS**, de **Monsieur Nils AVANTURIER** et de **Monsieur David HEARD**, délégation de signature est donnée à **Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du Département communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM et DOC**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du Département communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM et DOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2019-03 du 12 février 2019 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-010

ARRÊTÉ n° 2019-56 PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général
de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur
Arnaud
BLANDEYRAC,

ARRÊTÉ n° 2019-56

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS**, de **Monsieur Nils AVANTURIER** et de **Madame Anne VENRIES**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud BLANDEYRAC**, **Chargé de mission des instances de la démocratie sanitaire et des relations avec les représentants des usagers**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DEMOS**, les actes valant engagement

juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, Chargé de mission des instances de la démocratie sanitaire et des relations avec les représentants des usagers**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018-160 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-011

**ARRÊTÉ n° 2019-57 PORTANT ABROGATION DES
ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur
général de l'Agence régionale de santé Île-de-France -
Monsieur Bruno VINCENT**

ARRÊTÉ n° 2019-57

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2018-155 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, **donnée à Monsieur Bruno VINCENT**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-013

**ARRÊTÉ n° 2019-59 PORTANT ABROGATION DES
ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES SERVICES FAITS
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Arnaud DE LA SEIGLIÈRE**

ARRÊTÉ n° 2019-59

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2018-159 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, **donnée à Monsieur Arnaud DE LA SEIGLIÈRE**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-10-14-012

**ARRÊTÉ n°2019-58 PORTANT ABROGATION DES
ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES SERVICES FAITS
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Michel HUGUET**

ARRÊTÉ n°2019-58

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2018-158 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, **donnée à Monsieur Michel HUGUET**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie

IDF-2019-10-16-003

Arrêté n° 2019-DRIEE-IdF-041
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté n° 2019-DRIEE-IdF-041
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2016, nommant M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- M. Jean-Marc PICARD, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à partir du 1^{er} juin 2019,
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- M. Julien PELGÉ, secrétaire général par intérim de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

à l'effet de :

A. En qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme délégué

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « **Paysage, eau et biodiversité** » (n° 113) ;
- « **Prévention des risques** » (n° 181) ;

2. Mettre ces crédits à disposition des services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution, conformément à la répartition arrêtée par le préfet de la région d'Île-de-France ;

3. Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

B. En qualité de responsable d'unités opérationnelles, signer dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 3, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113),
- « **expertise, information géographique et météorologie** » (n°159),
- « **énergie, climat et après-mines** » (n° 174),
- « **prévention des risques** » (n° 181),
- « **conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables** » (n° 217),
- « **urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat** » (n° 135),
- « **moyens mutualisés des administrations déconcentrées** » (n° 333) - *action 1* ;

C. Signer, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées** » (n° 333) - *action 2* ;
- « **Opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'Etat** » (n° 723).

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

D. Signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux points B et C du présent article, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

ARTICLE 2 - Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation de signature consentie au point B de l'article 1er du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre VI des budgets des ministères concernés que lorsque le préfet de la région d'Île-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

ARTICLE 3 – Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions et décisions attribuant des subventions d'un montant de 200 000 euros et plus,
- les contrats de bail.

ARTICLE 4 – Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature, consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera également exercée pour les programmes 113, 135, 159, 174, 181, 217, 333 et 723 par :

- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département performance et finances du secrétariat général,
- Mme Odile CLEMENT, adjointe à la cheffe du département performance et finances du secrétariat général,
- M. Vincent AROULDASSOU, gestionnaire budgétaire au sein du département performance et finances du secrétariat général, dans le cadre de la procédure dématérialisée de gestion des retraits d'engagements d'années antérieures et de la fonction pilote des crédits de paiement,
- M. Radouane LAHMER, chef de l'unité commande publique du département performance et finances du secrétariat général,
- Mme Alessia CHARPENTIER, chef de l'unité marchés-contrats du département performance et finances du secrétariat général,
- M. Steven MERLIER, gestionnaire des frais de déplacement au sein de l'unité marchés-contrats du secrétariat général dans le cadre de la validation des dépenses dans l'application dédiée,
- Mme Catherine CHARBONNIER, responsable du pôle gestion des moyens matériels du secrétariat général, dans le cadre de la procédure d'autorisation des dépenses de réparation des véhicules prévues par l'accord-cadre ministériel correspondant.

ARTICLE 5 – Pour le programme 333- action 1 « fonctionnement courant », subdélégation de signature, pour les engagements juridiques du titre 3 visés à l'article 1^{er} paragraphe B du présent arrêté, est accordée, dans la limite de leurs attributions et exclusivement pour des engagements d'un montant inférieur à 2 000 euros, à :

- M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Départementale de Seine-et-Marne,
- M. Jean-Marie CHABANE – chef de l'Unité Départementale du Val-de-Marne,
- M. Jean-Christophe CHASSARD – chef du Centre National de Réception des Véhicules,
- Mme Agnès COURET – cheffe de l'Unité Départementale de Paris,
- Mme Isabelle GRIFFE – cheffe de l'Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis,
- M. Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Départementale des Yvelines,
- Mme Isabelle KAMIL – cheffe du service de police de l'eau,
- M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Départementale de l'Essonne,
- M. Alexis RAFA – chef de l'Unité Départementale du Val-d'Oise,
- Mme Claire TRONEL – cheffe de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 6 - Pour les achats réalisés dans le cadre de la procédure dite de « carte achat », sont habilités à procéder à des achats pour le compte de la DRIEE les porteurs de cartes décrits en annexe 1 (pour les programmes considérés et dans les limites de montants mentionnées).

ARTICLE 7 – Subdélégation est donnée à l'effet de signer électroniquement toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, passés dans le cadre des programmes visés aux points B et C du 1^{er} article, sans limitation de montant aux personnes suivantes :

- M. Julien PELGÉ, secrétaire général par intérim,
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint au directeur.

ARTICLE 8 - L'arrêté 2019-DRIEE-IdF-008 du 27 mai 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

ARTICLE 9 - Le Secrétaire général par intérim de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Vincennes, le 16 octobre 2019

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
et par délégation,

Le directeur régional et
interdépartemental de l'environnement et
de l'énergie d'Ile-de-France

Signé

Jérôme GOELLNER

Annexe 1

| Service | NOM PRENOM | Fonction | Site | P333 | P217 | P181 | P113 | P174 | P159 | Plafond par achat | Carte achat niveau 3 |
|---------|-----------------------|--|-----------|------|------|------|------|------|------|-------------------|----------------------|
| SG | PELGE JULIEN | Secrétaire général par intérim | Vincennes | X | | | | | | 0,00 | |
| | CHARBONNIER CATHERINE | Chef du pôle moyens matériels | Vincennes | X | | | | | | 1.500 € | X |
| | CLÉMENT ODILE | Adjointe du chef du département performances et finances | Vincennes | X | | | | | | 0,00 | |
| | DUROUX DIDIER | Gestionnaire moyens matériels | Vincennes | X | | | | | | 1.000 € | |
| | MÉMÉVÉGNY FERDINAND | Chef du pôle systèmes d'information | Vincennes | X | | | | | | 1.500 € | X |
| DIR | LE CORGNE CATHERINE | Assistante de direction | Vincennes | X | | | | | | 500 € | |
| COM | MAUGER MAGALI | Chef du Pôle Communication | Vincennes | X | | | | | | 500 € | |
| CLAS | ALCOULOMBRE DIDIER | Président du CLAS | Vincennes | | X | | | | | 500 € | |
| SPRN | HERMENT CÉDRIC | Chef du service prévention des risques | Paris | X | | X | | | | 1.000 € | |
| | AGUT PATRICK | Adjoint au chef de l'unité hydrologie et réseaux de mesure | Paris | | | X | | | | 500 € | |
| | DYCKE CHRISTOPHE | Adjoint au chef de l'unité hydrologie et réseaux de mesure | Paris | | | X | | | | 500 € | |

| Service | NOM PRENOM | Fonction | Site | P333 | P217 | P181 | P113 | P174 | P159 | Plafond par achat | Carte achat niveau 3 |
|---------|-------------------|--|-----------|------|------|------|------|------|------|-------------------|----------------------|
| SPE | ANTON ISIDORE | Chef du pôle Picardie | Compiègne | | | | X | | | 500 € | |
| | CHEREAU FLORENCE | Chef de cellule | Bougival | X | | | X | | | 500 € | |
| | FRANCOIS ROMAIN | Contrôleur PPC | Paris | | | | X | | | 500 € | |
| | KLISING FRANCIS | Contrôleur Pôle Champagne | Reims | | | | X | | | 500 € | |
| SNPR | RAMBAUD LUCILE | Chef de service | Vincennes | X | | | X | | | 1.000 € | |
| SECV | BOUYER THOMAS | Chef de service | Vincennes | X | | | | X | | 1.000 € | |
| SREMA | OLIVIER YANNICK | Responsable du laboratoire d'hydrobiologie | Paris | | | | X | | | 1.000 € | |
| | KAMIL ISABELLE | Chef de service | Paris | X | | | X | | | 1.000 € | |
| DBSN | LAVALART CAROLINE | Adjointe chef DBSN | Paris | | | X | | | | 1.000 € | |
| SDDTE | PORTOLA ENRIQUE | Chef de service | Vincennes | X | | | | | | 1.000 € | |
| | WOLFF ANASTASIA | Adjointe au chef de service | Vincennes | | | | | | X | 1.000 € | |

| Service | NOM PRENOM | Fonction | Site | P333 | P217 | P181 | P113 | P174 | P159 | Plafond par achat | Carte achat niveau 3 |
|---------|--------------------------|------------------------------------|-------------------|------|------|------|------|------|------|-------------------|----------------------|
| UD77 | BAILLY GUILLAUME | Chef de l'UD | Savigny le Temple | X | | | | | | 500 € | |
| UD78 | KALTEMBACHER HENRI | Chef de l'UD | Versailles | X | | | | | | 500 € | |
| UD91 | OLIVÉ LAURENT | Chef de l'UD | Evry | X | | | | | | 500 € | |
| UD95 | SUJOL OLIVIER | Adjoint au chef d'UD | Cergy | X | | | | | | 500 € | |
| UD75 | COURET AGNÈS | Chef de l'UD | Vincennes | X | | | | | | 500 € | |
| UD92 | TRONEL CLAIRE | Chef de l'UD | Nanterre | X | | | | | | 500 € | |
| UD93 | GRIFFE ISABELLE | Chef de l'UD | Bobigny | X | | | | | | 500 € | |
| UD94 | CHARON XAVIER | Adjoint au chef d'UD | Créteil | X | | | | | | 500 € | |
| CNRV | CHASSARD JEAN-CHRISTOPHE | Chef du CNRV | Monthléry | X | | | | | | 500 € | |
| ASN | BOGARD VINCENT | Chef de la délégation ASN de PARIS | Vincennes | | | X | | | | 1.000 € | |

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2019-10-11-013

Arrêté du 11 octobre 2019 portant délégation de signature
à madame Aurélie LEROY, chef de la division de
l'administration
et des personnels au rectorat de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 11 octobre 2019 portant délégation de signature
à madame Aurélie LEROY, chef de la division de l'administration
et des personnels au rectorat de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 octobre 2017 nommant madame Aurélie LEROY attachée principale d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2016 nommant madame Coralie OLIVER attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 22 novembre 2017 nommant madame Edith REILLER attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 1^{er} octobre 2019 nommant madame Nathalie MAMMES attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2004 nommant madame Béatrice JESOPH, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2015 nommant monsieur Michaël LORNE, SAENES, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Aurélie LEROY, chef de la division de l'administration et des personnels à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aurélie LEROY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

Madame Coralie OLIVER, adjointe à la cheffe de division,
Mesdames Béatrice JESOPH, Nathalie MAMMES et Edith REILLIER, cheffes de service,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) de l'article 1^{er} ;

Monsieur Michaël LORNE, chargé de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2) et au 4) de l'article 1^{er}.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 14 novembre 2018.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 11 octobre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

SIGNE

Daniel AUVERLOT